

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11-408-1930 autorisant l'exhumation et le transport en France des restes mortels de M. Baldous (Martial) décédé à Djibouti, le 21 juillet 1928.

n° 11-408-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1930

Numéro JO
n° 408 du 30/11/1930

Date du numéro
30 novembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté ministériel du 9 juillet 1916: Vu la dépêche ministérielle n° 9.299 2/S. du 1er octobre 1930: Vu l'avis du chef du service de santé, en date du 14 novembre 1930

Vu la lettre, en date du 13 septembre 1930, de la Société des Salines de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont autorisés l'exhumation et le transport en France des restes mortels de M. Baldous (Martial), décédé à Djibouti, le 21 juillet 1928. Le cercueil devra réaliser les conditions déterminées par l'arrêté ministériel du 29 juillet 1916.

Art. 2

— Le chef du service de santé, le chef de district et le commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.